



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



VITICULTURE

N°10 – 25 août 2026

SOMMAIRE

Stades phénologiques
Mildiou
Oïdium
Tordeuses de la grappe
Pyrale des agrumes
Cicadelles vertes
Autres
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :
CA Corse, Cave d'Aléria,
CANICO, CAP, Terra Vecchia,
Inter Bio Corse, Christophe
George.
Crédit photo : CRVI de Corse,
CA 20, Canico, Inter Bio Corse

Directeur de publication :
Jean Baptiste ARENA
Président de la Chambre
d'Agriculture de région
Corse
Route du stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Action de la stratégie
Ecophyto 2030 pilotée par
les ministères chargés de
l'Agriculture, de
l'Environnement, de la Santé
et de la Recherche avec le
soutien financier de l'Office
Français de la Biodiversité.



A RETENIR

Mildiou : vigilance concernant les pluies du 21/08 qui pourraient être source de nouvelles contaminations.

Oïdium : quelques symptômes sur grappes, sans incidence.

Cicadelle : la situation est critique en Côte orientale, les symptômes s'intensifient avec des risques accrus de blocages de maturité.

STADES PHENOLOGIQUES

Les vendanges sont maintenant bien engagées sur l'ensemble du territoire Corse. La récolte progresse rapidement sur tous les secteurs, avec une dynamique de maturité variable selon les cépages et les parcelles.

Globalement, le millésime 2026 présente une avance d'environ une semaine par rapport au millésime 2025.



100% véraison / Maturation
(Stade M ou 85 / Stade N ou 87)

MILDIU

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Quelques taches sporulantes ont été observées sur des feuilles de Grenache en Côte orientale, sans toutefois avoir une incidence sur la récolte.

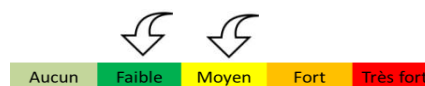
Evaluation du risque : Les conditions météorologiques récentes, marquées par des épisodes pluvieux les 17 et 21 août, ont pu être favorables à de nouvelles contaminations, notamment dans les parcelles encore sensibles, la vigilance reste de mise.

Sur la Côte orientale, le risque est désormais évalué « faible à moyen ».

Sur le secteur d'Ajaccio, le risque reste « faible » à ce jour.

L'apparition éventuelle de nouveaux symptômes devra être surveillée dans les prochains jours.

À ce stade, le risque reste toutefois globalement faible à l'échelle de la Corse.



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV 2025).

Méthodes prophylactiques

- Epamprage : suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des foyers primaires (plantules) ainsi que des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.

Résistances : Une [note nationale](#) fait le point sur les résistances du champignon vis-à-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement.

OÏDIUM

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : En Côte orientale, quelques symptômes sont à nouveau observés sur baies, sans grande incidence sur la récolte.

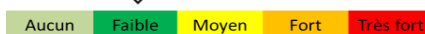


Face supérieure : Taches huileuses avec gaufrage du limbe



Grappes : aspect poudreux et couleur grisâtre

Évaluation du risque : Les conditions météorologiques restent favorables au développement de l'oidium. Cependant, l'avancement de la maturité réduit fortement la sensibilité des grappes aux nouvelles contaminations. Le risque est donc actuellement faible sur grappes, mais la vigilance reste de mise sur les parcelles présentant déjà des symptômes.



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV pour la vigne).

Méthodes prophylactiques

Bien soigner l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

Résistances : Une [note nationale](#) fait le point sur les résistances du champignon vis-à-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations :

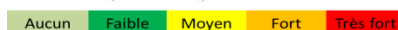
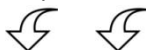
Aucun individu n'a été signalé.

Evaluation du risque :

Le risque reste faible, sauf sur les parcelles à historique, qui sont susceptibles de subir des dégâts sur grappes en raison de la présence potentielle d'insectes.

Selon la modélisation, les vols G4 sont en cours :

- Aléria : le vol G4 est sur la fin, les L1 sont en augmentation ;
- Patrimonio et Calvi : début du vol G4, L5 en diminution ;
- Ajaccio et Sartène : Le vol G4 est en cours, pas encore de larves présente.



Tordeuses : pontes sur grappe de Vermentinu

B

Gestion du risque : Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV 2025). **La confusion sexuelle** est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant. Il est encore temps de mettre en place cette méthode dans le vignoble.

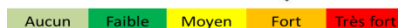
PYRALE DES AGRUMES - CRYPTOBLABES GNIDIELLA

Biologie : cf. bulletin n°7

Observations : Présence de larves dans le secteur de Porto-Vecchio, principalement sur Niellucciu.

Aucun individu n'a été signalé dans le reste de l'île.

Evaluation du risque : Le risque est faible en général, mais fort sur les parcelles à historique et où les larves sont déjà présentes.



CICADELLES VERTES

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : *Jacobiasca lybica* a été officiellement identifiée en Corse depuis mi-juillet par l'INRAE de Bordeaux (*Référent* : Lionel Delbac). Les observations réalisées depuis cette date mettent en évidence une forte association entre cette espèce et les dégâts actuellement observés dans les différents secteurs viticoles de l'île.

- **Côte orientale**

La situation est préoccupante : les symptômes associés aux populations de cicadelles continuent de s'intensifier. Les grillures progressent sur les feuilles et couvrent désormais une part importante des limbes sur certaines parcelles. Ces dégâts sont susceptibles d'impacter le fonctionnement de la photosynthèse et donc la maturation des raisins.

Des blocages de maturité commencent à être enregistrés sur de nombreuses parcelles. Dans les situations les plus touchées, la maturation des raisins semble fortement perturbée, avec des TAP qui peuvent ne pas dépasser 10 % vol., notamment sur une parcelle de Siccacellu et de Vermentinu.

Ces blocages constituent désormais une préoccupation majeure, puisqu'ils peuvent compromettre l'atteinte d'une maturité aboutie.

Le Sciaccarellu apparaît actuellement comme le cépage le plus touché. De nombreux signalements font état de dégâts importants sur cette variété, et ce dans plusieurs secteurs de l'île. Il présente, en ce moment, la fréquence et l'intensité des symptômes les plus marquées parmi les cépages suivis.

Les populations de cicadelles restent à des niveaux élevés et continuent d'augmenter sur certaines parcelles, avec des captures dépassant ponctuellement 1 500 adultes par piège et par semaine. Les niveaux larvaires sont également importants, avec plusieurs observations atteignant une cinquantaine de larves pour 100 feuilles.

En dépit des traitements réalisés, les populations adultes et larvaires restent présentes, avec une pression qui demeure importante. Ces observations suggèrent une efficacité partielle des produits utilisés (Exirel, Décis, Karaté...) dans les conditions du millésime 2026. Seules quelques parcelles semblent réceptives à partir du deuxième traitement.



Grillures sur Sciaccarellu, secteur Aléria (11.08)



Grillures sur Sciaccarellu, secteur Aléria (18.08)



Grillures sur Sciaccarellu, secteur Aghione (19.08)



Grillures sur Syrah, secteur Pianiccia (18.08)

- **Nord** (Balagne, Patrimoine et Cap corse)

En Balagne, la situation évolue également avec une augmentation des populations de cicadelles et une intensification des symptômes. Les premières grillures sont désormais observées sur plusieurs parcelles. Aucun blocage de maturité n'a toutefois été enregistré à ce jour, mais l'augmentation des populations et la progression des symptômes nécessitent une vigilance particulière à l'approche des vendanges.

Dans le secteur de Patrimoine, les cicadelles sont présentes sur l'ensemble du vignoble, mais les populations semblent globalement bien maîtrisées. Aucun symptôme associé n'a été observé à ce jour.

Concernant le Cap Corse, les observations disponibles indiquent une présence très faible, limitée à quelques individus, sans niveau de population significatif ni symptôme associé pour le moment.



Décoloration sur Vermentinu en Balagne (05.08)



- **Sud** (Porto-Vecchio, Figari, Sartène et Ajaccio)

Dans le secteur de Porto-Vecchio, les populations de cicadelles restent relativement faibles et aucun symptôme n'est observé à ce jour. La situation demeure stable et ne présente pas de risque particulier.

Dans les secteurs de Figari et Sartène, les populations de cicadelles sont en augmentation, avec des situations variables selon les parcelles. Les premiers symptômes sont observés, principalement sur Sciaccarellu, avec l'apparition de premières décolorations et grillures. Une vigilance est donc nécessaire face à la progression des populations.



Dans la région ajaccienne, les populations poursuivent leur augmentation et les symptômes s'intensifient. Des décolorations et les premières grillures sont observées sur Sciaccarellu, mais également sur Syrah.

Evaluation du risque : Le niveau de risque est désormais en augmentation sur l'ensemble du vignoble : il est considéré comme « très fort » en Côte orientale et « moyen à fort » dans les autres secteurs. Les relevés hebdomadaires sont nécessaires afin de suivre l'évolution des populations adultes et larvaires.

Entre août et septembre, une augmentation rapide des effectifs peut être observée, souvent suivie d'une progression marquée des symptômes, ce qui nécessite une vigilance renforcée.



AUTRES

- **ANIMAUX** : quelques dégâts sur grappes causés par les oiseaux (geais), les sangliers voire même des renards.
- **BOTRYTIS** : quelques grappes touchées en Côte orientale, avec parfois une forte intensité.
- **COCHENILLES** : forte pression selon les cépages en Côte orientale.

PREVISION METEO

	Mardi 25 août	Mercredi 26 août	Jeudi 27 août	Vendredi 28 août	Samedi 29 août	Dimanche 30 août	Lundi 31 août
Haute-Corse / Corse du Sud							
	Ciel voilé le mardi avec un risque d'averses que le sartenais		Alternance d'éclaircies et de passages nuageux ; quelques orages sur le relief pouvant déborder sur le sud de la plaine orientale		Retour du soleil		

Note nationale pollinisateurs - Rappel protection des pollinisateurs - Arrêté du 20 nov 2021

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; la plage horaire est accordée pour certains insecticides, disposant de la mention abeille. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides.

[Note nationale Abeilles - Pollinisateurs](#)

Résistance

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents. Le **réseau R4P** réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

Notes nationales Biodiversité

Consulter les notes sur le site EcophytoPic [Les notes communes / nationales | Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous



Les 3 nouvelles notes nationales Biodiversité qui viennent d'être publiées.



Produits de biocontrôle

Ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- Les macro-organismes ;
- Les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour. [Liste des produits de biocontrôle](#)

Information Organismes émergents

Aleurodes épineux du citronnier – *Aleurocanthus spiniferus*

Aleurocanthus spiniferus est un insecte piqueur suceur originaire d'Asie, classé comme Organisme de Quarantaine selon le Règlement d'Exécution (UE) 2019 / 2072, interdisant l'introduction et la circulation de cet insecte et de ses plantes hôtes infestées dans toute l'Union Européenne. Il a été détecté pour la première fois en France en juin 2023, dans le Gard et l'Hérault. Il est maintenant également présent dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône dans le Var et en Corse depuis 2024.

Ce ravageur très polyphage provoque des dégâts en induisant une déformation des feuilles et en affaiblissant la plante. Il produit du miellat, qui conduit au développement de fumagine, affaiblissant ainsi l'arbre et limitant la photosynthèse. Cet aleurode peut se développer sur les espèces fruitières (agrumes, figuier, fruits à noyau...), les plantes ornementales ainsi que la **vigne**.

Le cycle biologique de l'aleurode épineux dure 2 à 4 mois : 3 à 6 générations peuvent donc se succéder ou se chevaucher. Les adultes aux ailes de couleur gris-bleu mesurent en moyenne 1,5 mm de long. Les larves de petite taille (0,3 à 0,8 mm) noires avec une marge blanche faite de filaments de cire, sont regroupées en colonies immobiles sur la face inférieure des feuilles.

[Fiche de reconnaissance](#)



Adultes et pupes d'*Aleurocanthus spiniferus* ©
Francesco Porcelli, Università di Bari

Scarabée japonais - *Popilia japonica*

Originaire d'Asie, *Popilia japonica* ou scarabée japonais est un petit scarabée classé organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne, avec une obligation de surveillance et de lutte en raison de sa nuisibilité importante.

Déjà présent dans le nord de l'Italie depuis 2014, il a été détecté dans le Haut-Rhin début juillet 2025, et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la commune de Mougins dans les Alpes-Maritimes en juillet 2026.

Cet insecte exotique envahissant est une menace majeure pour plus de 300 espèces végétales, dont la **vigne**, les arbres fruitiers, le maïs, les cultures maraîchères, les gazons. Qualifié d'insecte "auto-stoppeur", il se déplace sur de longues distances sur n'importe quel support (végétaux, objets, humains...) et notamment via différents moyens de transports. Les larves peuvent être transportées par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture.

Il peut être confondu avec d'autres coléoptères tels que le hanneton des jardins ou hanneton horticole. Il est facilement reconnaissable par sa taille (inférieure à une pièce de 1 centimes d'euros) et à la présence de touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen.



Larve de Scarabée japonais



Scarabée japonais et dégâts sur feuille



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la [note nationale Popilia japonica](#) ou le site de la DRAAF Corse- [Popillia Japonica | DRAAF Corse](#)

La vigilance de tous est de mise ! La prévention repose en premier lieu sur la surveillance, pour détecter rapidement la présence de ces organismes sur le territoire. Toute suspicion doit être signalée à la DDETSP (service protection des végétaux) de votre département.

- DDETSP 2A : ddetspp-protection-vegetaux@corse-du-sud.gouv.fr
- DDETSP 2B : ddetspp-export@haute-corse.gouv.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.